27 janvier 2004 **04.315**

Question Gisèle Ory

Réinsertion professionnelle des personnes en situation de handicap

L'explosion des coûts de l'AI vient en grande partie de l'augmentation du nombre de rentes versées, en particulier à des personnes jeunes. Pour tenter d'endiguer le fleuve de nouvelles demandes, la Confédération a clairement admis la priorité de la réinsertion professionnelle sur l'octroi de la rente.

De nombreuses personnes handicapées aimeraient travailler. Or, le marché du travail est actuellement particulièrement tendu dans notre canton. Le chômage touche les personnes valides. Les personnes qui ont des difficultés supplémentaires ont d'autant plus de peine à trouver un emploi.

Dans d'autres cantons, des organismes privés spécialisés, comme par exemple IPT (Intégration pour tous) ou Profil, sont spécialisés dans la réinsertion professionnelle des personnes handicapées. Les personnes qui profitent du soutien de ces deux organisations ont de grandes chances de retrouver un travail qui corresponde à leurs capacités et soit adapté à leurs besoins particuliers.

La nouvelle loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées, entrée en vigueur le 1er janvier 2004 (LHand), prévoit que la Confédération peut mettre en oeuvre ou encourager des projets pilotes en vue de tester des systèmes incitatifs destinés à favoriser l'intégration professionnelle des personnes handicapées. L'ordonnance prévoit que la Confédération peut affecter des aides financières à des projets limités dans le temps, qui permettent d'intégrer des personnes handicapées dans le processus de travail, de maintenir dans leur emploi des personnes menacées de handicap et qui favorisent dans les entreprises le développement de postes de travail adaptés aux personnes handicapées.

Le canton de Neuchâtel entend-il mettre en place des projets pour faciliter l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap?